



Lutte contre la prostitution



Département des Landes

Vous êtes concerné.e par la prostitution,

Vous connaissez une personne concernée par la prostitution,

Des professionnels sont là pour vous aider

La loi N° 2016 – 444 du 13 avril 2016 renforce la lutte contre le système prostitutionnel et accompagne les personnes prostituées.

Ce qu'il faut savoir :

- La prostitution constitue une **forme de violence** à l'égard de l'individu ;
- **Un parcours de sortie de la prostitution** et d'insertion sociale et professionnelle est mis en œuvre ;
- Dans chaque département **une commission spécifique** est mise en place et une association est agréée par l'Etat pour prendre en charge ces victimes.

La commission de lutte contre la prostitution est chargée :

- ✓ De définir et de coordonner la stratégie de lutte contre le système prostitutionnel
- ✓ D'étudier les demandes d'entrée dans le parcours de sortie de la prostitution

Qui contacter dans les Landes

- ✓ **Pour toutes vos questions sur le parcours de sortie :**

**L'association agréée dans les Landes –
l'Association d'Enquête et de Médiation - AEM**

15 rue du Peglé - 40 000 MONT DE MARSAN

Tél : 05 58 44 93 68

Mail : aem.montdemarsan@assoaem.org

- ✓ **Pour une mise à l'abri immédiate : le 115**

Le parcours de sortie de la prostitution

- ✓ Il est mis en œuvre sur décision de la Préfète, après avis de la commission spécialisée ;
- ✓ Il est assuré par l'association agréée sur une période de 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois ;
- ✓ Un accompagnement est réalisé s'appuyant sur des règles de droit commun ;
- ✓ Il donne la possibilité d'accéder à certains droits spécifiques et à une aide financière sous conditions.